

# BUDGET

DU

## MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1866.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Comparé au Budget de 1865, qui a été voté à . . . . . fr.	15,915,120	»
celui de l'exercice 1866, montant à . . . . .	12,817,900	»
	<hr/>	
présente une diminution de . . . . . fr.	1,097,220	»

Les charges extraordinaires et temporaires sont réduites de 1,264,500 francs; par contre, il y a augmentation de 167,280 francs sur les charges ordinaires et permanentes.

Dans l'accroissement de 167,280 francs est comprise une somme de 72,000 francs, demandée aux articles 15 et 28 (*Remises proportionnelles des receveurs*), comme conséquence du développement des recettes. Voici, au surplus, des explications sur chacune des différences, en plus ou en moins, entre les crédits proposés pour 1866 et ceux qui ont été alloués pour 1865.

*Administration centrale.*

On ne reproduit pas, pour 1866, les crédits de 1,000,000 et de 75,000 francs portés au Budget de 1865, pour l'achat de matières premières et frais de fabrication de monnaies de nickel et de cuivre.

La situation qui a fait cesser la fabrication de monnaies de nickel est encore la même. Si elle venait à changer dans le courant de l'année, le crédit d'un million, alloué au Budget de 1865, suffirait pour faire face, jusqu'à la fin de 1866, au besoin de fabrication qui pourrait se révéler.

Quant aux monnaies de cuivre (pièces de 1 et de 2 centimes), l'approvisionnement existant, et qui s'accroîtra encore par l'emploi du crédit de 1865 à la conversion des pièces de 5 et de 10 centimes, sera suffisant pour plusieurs années.

## ART. 8.

*Magasin général des papiers.*

Les plaintes qui se sont élevées contre la qualité du papier à timbrer, ont déterminé l'administration à l'améliorer. A cet effet, il est indispensable, non-seulement d'adopter des types irréprochables, mais encore de faire surveiller la fabrication du papier par un homme de science. A ces causes d'augmentation de dépense, il y a lieu d'ajouter celle qui résulte de l'accroissement constant de la débite et du prix des matières premières.

D'un autre côté, la cherté des papiers, qui se manifeste depuis plusieurs années, n'a pas permis, dans ces derniers temps, de faire, en ce qui concerne les papiers

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

d'impression, les commandes nécessaires au maintien d'une réserve suffisante pour les besoins du service. C'est ainsi que, malgré toute l'économie qui préside à l'emploi des papiers, l'approvisionnement, qui était de 5,587 rames au 31 décembre 1858, est tombé à 3,536 à la fin de 1864. Cette situation doit être améliorée.

Tels sont les motifs de l'augmentation de 12,000 francs portée au Budget de 1866, soit 7,000 francs pour le papier à timbrer et 5,000 francs pour les autres papiers. Le résultat de l'adjudication qui vient d'avoir lieu déterminera probablement la demande d'un crédit supplémentaire pour l'exercice courant.

*Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces.*

## ART. 14.

La diminution de 13,600 francs provient des modifications suivantes :

Suppression d'un emploi de vérificateur de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	fr.	3,000	»
Réduction des charges extraordinaires. . . . .		12,600	»
		<hr/>	
TOTAL. . . . .	fr.	15,600	»
A déduire une augmentation de 2,000 francs, résultant de l'élevation d'un bureau des douanes de la 3 <sup>me</sup> classe à la 2 <sup>me</sup> classe. . . . .		2,000	»
		<hr/>	
RESTE. . . . .	fr.	13,600	»

## ART. 15.

Bien que le crédit pour les remises des receveurs ne soit pas limitatif, il convient de le mettre en rapport avec les faits réels.

Par suite de l'accroissement constant des recettes, le montant des remises, qui figure pour 1,670,000 francs au Budget de 1865, est porté à 1,700,000 francs à celui de 1866.

## ART. 16.

Les charges ordinaires et permanentes sont augmentées d'une somme de 71,900 francs, qui se subdivise comme il suit :

## Création d'emplois :

1 Brigadier . . . . .	fr.	1,400	»
1 Préposé à . . . . .		1,000	»
1 — . . . . .		900	»
2 — à 800 francs . . . . .		1,600	»
200 — temporaires . . . . .		67,000	»
		<hr/>	
TOTAL. . . . .		71,900	»

La création d'un emploi de brigadier et de quatre emplois de préposé des douanes répond à des nécessités de service qui se sont produites en 1864.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ainsi qu'on l'a dit dans la note préliminaire du Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1863, les préposés temporaires remplacent les employés des douanes retirés chaque année du service des frontières, pendant quatre à cinq mois, pour la surveillance des fabriques de sucre de betterave. Jusqu'ici on a utilisé, pour ces remplacements, les préposés qui se trouvaient en sus des cadres établis par la dernière organisation; mais, en 1866, cette ressource fera défaut, et dès lors tous les préposés détachés dans les fabriques devront être suppléés à la frontière par des préposés temporaires. On prévoit que 100 fabriques environ seront mises en activité pendant la campagne 1866-1867 : un poste de cinq employés existant dans chaque usine, il faudra 500 préposés temporaires pour assurer le service sur la ligne pendant la durée des travaux de défécation.

Le traitement de ces agents, calculé sur le pied de 800 francs par an, comporte, pour cinq mois, une dépense de 167,000 francs, soit une augmentation de 67,000 francs comparativement au crédit porté au Budget de l'exercice 1863, ci . . . . . fr.	67,000 »
Création des cinq autres emplois mentionnés plus haut. . . . .	4,900 »
	<hr/>
TOTAL. . . . . fr.	71,900 »
Par contre, on propose de réduire les charges extraordinaires d'une somme de . . . . . fr.	74,900 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . . fr.	3,000 »
	<hr/>

## ART. 18.

Il est accordé aux employés des douanes chargés de la surveillance des fabriques de sucre de betterave, un supplément de traitement destiné à couvrir les dépenses extraordinaires que ce service leur occasionne. De nouvelles fabriques s'élevant chaque année, le chiffre des suppléments de traitement s'accroît proportionnellement. Une augmentation de 10,000 francs est sollicitée pour cet objet; mais, en réalité, le crédit n'est augmenté que de 4,000 francs, attendu que l'on fait entrer dans le crédit relatif aux dépenses ordinaires et permanentes, une somme de 6,000 francs figurant au Budget de 1865, comme charge extraordinaire et temporaire.

## ART. 21.

L'augmentation de 3,000 francs porte sur les allocations destinées à payer les indemnités accordées aux employés qui forment les rôles des contributions directes et aux experts de la contribution personnelle. Ces deux allocations ne sont plus en rapport avec le chiffre de la dépense qui leur incombe. Un crédit supplémentaire de 3,000 francs environ est déjà nécessaire pour solder les dépenses de l'exercice 1865.

Le Budget voté pour 1863, comprend, article 26<sup>bis</sup>, une allocation extraordinaire de 90,000 francs pour l'acquisition et l'appropriation d'un hôtel pour le logement et les bureaux du directeur des contributions directes, à Mons. Ce crédit n'est pas reproduit au Budget de 1866.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

*Administration de l'enregistrement et des domaines.*

## ART. 25.

L'extension des travaux dans les directions de Bruxelles et de Liège, a rendu indispensable la création de deux emplois de second commis adjoint. C'est pour faire face aux traitements de ces agents, qu'il est demandé une augmentation de crédit de 2,800 francs.

## ART. 26.

Les magasins dont se compose la maison anséatique à Anvers, qui a été acquise par l'État, en conformité des conventions conclues avec les villes libres de Lubeck, de Brême et de Hambourg, sont exploités par l'État. Il a donc fallu établir dans cette propriété un concierge surveillant, auquel il a été alloué un traitement de 1,500 francs.

D'un autre côté, l'article subit quelques diminutions par la suppression d'un bureau de perception sur la Meuse, de deux bureaux sur le canal de Gand à Ostende, et d'un emploi d'éclusier sur le canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.

Somme toute, il y a une augmentation de 380 francs.

## ART. 28.

Les motifs indiqués à l'article 15 sont également applicables ici, c'est-à-dire que la proposition d'augmenter le crédit de 42,000 francs, est la conséquence de l'accroissement des produits.

Le service de la caisse générale de retraite pour lequel un crédit de 9,800 francs figure au Budget de 1865 (chapitre V), cessera d'être dirigé par le Gouvernement; il passera à l'administration de la nouvelle caisse générale d'épargne et de retraite.

Il y a donc lieu de supprimer ce chapitre au Budget de 1866; mais comme la loi sur la caisse générale d'épargne et de retraite aura pour effet d'étendre les attributions de la caisse des dépôts et consignations, il est probable que cet accroissement de travail, joint à celui qui se produit dans d'autres parties du service, nécessitera une augmentation de personnel pour l'administration de la Trésorerie.

Si l'expérience confirme cette prévision, on se réserve de demander les crédits nécessaires.



PROJET DE LOI.

---

**Léopold,**

ROI DES BELGES.

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1866, est fixé à la somme de *douze millions huit cent dix-sept mille neuf cents francs* (12,817,900 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 28 février 1865.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

---

(372)

## BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1866.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000	"	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . . .	380,000	9,000	
5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. . . . .	76,000	2,000	
4	Frais de tournées. . . . .	7,000	"	
5	Matériel. . . . .	43,000	"	909,200
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie. . . . .	4,200	"	
7	Service de la monnaie . . . . .	10,000	"	
8	Magasin général des papiers . . . . .	130,000	"	
9	Documents statistiques . . . . .	18,000	"	
<b>CHAPITRE II.</b>				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
10	Traitement des directeurs et agents du Trésor . . . . .	136,000	"	
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	34,000	"	170,000
<b>CHAPITRE III.</b>				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
12	Surveillance générale. — Traitements. . . . .	303,600	"	
15	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . . . .	301,100	18,200	
14	— des contributions di- rectes, des accises et de la comptabilité	Traitements fixes . . . . .	1,925,800	10,000
15		Remises proportionnelles et indem- nités (crédit non limitatif) . . . .	1,700,000	"
16	— des douanes et de la recherche maritime . . . . .	4,232,400	67,500	
17	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent . .	60,100	"	
18	Suppléments de traitement . . . . .	120,000	"	9,452,200
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés. . . . .	"	30,000	
20	Frais de bureau et de tournées . . . . .	65,500	"	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses . . . . .	325,800	"	
22	Police douanière . . . . .	5,000	"	
23	Frais d'expertise en matière de douanes (crédit non limitatif) . .	2,000	"	
24	Matériel. . . . .	177,400	"	
A REPORTER. . . . fr.		10,374,700	136,700	10,511,400

## BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . fr.	10,374,700 *	156,700 *	10,531,400 *
	<b>CHAPITRE IV.</b> ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
25	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre . . .	456,300 *	2,500 *	
26	— — du domaine . . . . .	121,900 *	7,000 *	
27	— — forestier . . . . .	328,300 *	"	
28	Remises des receveurs. — Frais de perception ( <i>crédit non limitatif</i> ). . . . .	1,070,000 *	"	
29	— des greffiers ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	50,000 *	"	2,248,500 *
30	Matériel . . . . .	56,000 *	"	
31	Dépenses du domaine . . . . .	95,000 *	10,000 *	
32	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État . . . . .	50,000 *	"	
33	Intérêts moratoires en matières diverses ( <i>crédit non limitatif</i> ). . . . .	1,500 *	"	
	<b>CHAPITRE V.</b> PENSIONS ET SECOURS.			
34	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	20,000 *	"	
35	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .	10,000 *	"	30,000 *
	<b>CHAPITRE VI.</b> DÉPENSES IMPRÉVUES.			
36	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	8,000 *	"	8,000 *
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . fr.	12,641,700 *	176,200 *	12,817,900 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 28 février 1865.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES**

pour l'exercice 1866.



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>														
ADMINISTRATION CENTRALE.														
1	»	Traitement du Ministre. . . . .												
2	»	Personnel des bureaux. — Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .												
3	} a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances. . . . .												
		b. Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. . . . .												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">56,000</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">76,000</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires	extraordin.	56,000	2,000	20,000	»	76,000	2,000		
CHARGES														
ordinaires	extraordin.													
56,000	2,000													
20,000	»													
76,000	2,000													
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs . . . . .												
<i>Matériel.</i>														
5	} a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais . . . . .												
		b. Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux . . . . .												
		c. Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles . . . . .												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">16,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">46,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin	15,000	»	15,000	»	16,000	»	46,000	»
CHARGES														
ordinaires.	extraordin													
15,000	»													
15,000	»													
16,000	»													
46,000	»													
<i>Service de la Monnaie.</i>														
6	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie. . . . .												
7	} a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais. . . . .												
		b. Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc. . . . .												
		c. Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles et frais de comptage . . . . .												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">1,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">4,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">4,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">10,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			4,200	»	1,200	»	4,800	»	4,000	»	10,000	»		
4,200	»													
1,200	»													
4,800	»													
4,000	»													
10,000	»													
»	»	Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de nickel . . . . .												
»	»	Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de cuivre . . . . .												
A REPORTER. . . . . fr.														

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
586,000	9,000	595,000	595,000	»	»	
76,000	2,000	78,000	78,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
46,000	»	46,000	46,000	»	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
»	»	»	1,000,000	»	1,000,000	
»	»	»	75,000	»	75,000	
750,200	11,000	761,200	1,836,200	»	1,075,000	



## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
750,200	11,000	761,200	4,836,200	»	4,075,000	
130,000	»	130,000	118,000	12,000	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
898,200	11,000	909,200	4,972,200	12,000	4,075,000	
DIMINUTION . . . . fr.				4,063,000		
136,000	»	136,000	136,000	»	»	
34,000	»	34,000	34,000	»	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
DIFFÉRENCE . . . . fr.				»		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
<b>CHAPITRE III.</b>								
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.								
<i>Surveillance générale.</i>								
12	a.	Traitement des directeurs . . . . .	9	»	8,000	72,000	»	
	b.	— des inspecteurs provinciaux . . . . .	5	1 <sup>re</sup>	6,500	32,500	»	
			4	2 <sup>e</sup>	6,000	24,000	»	
	c.	— de l'inspecteur spécial . . . . .	1	»	5,900	5,900	»	
	d.	— des premiers commis de direction . . . . .	3	1 <sup>re</sup>	5,000	15,000	»	
			3	2 <sup>e</sup>	4,000	12,000	»	
			3	3 <sup>e</sup>	3,000	9,000	»	
	e.	— des seconds commis de direction . . . . .	15	1 <sup>re</sup>	2,400	36,000	»	
			20	2 <sup>e</sup>	2,000	40,000	»	
			20	3 <sup>e</sup>	1,600	32,000	»	
			21	4 <sup>e</sup>	1,200	25,200	»	
			104	...	...	303,600	»	
	<i>Service de la conservation du cadastre.</i>							
	13	a.	Traitement des inspecteurs . . . . .	3	1 <sup>re</sup>	5,000	15,000	»
				3	2 <sup>e</sup>	4,600	13,800	»
			3	3 <sup>e</sup>	4,300	12,900	»	
b.		— des contrôleurs . . . . .	3	1 <sup>re</sup>	4,000	12,000	»	
			3	2 <sup>e</sup>	3,500	10,500	»	
			3	3 <sup>e</sup>	3,000	9,000	»	
c.		— des géomètres . . . . .	47	1 <sup>re</sup>	2,200	103,400	18,200	
			48	2 <sup>e</sup>	1,800	86,400	18,200	
			47	3 <sup>e</sup>	1,500	70,500	18,200	
			48	4 <sup>e</sup>	1,200	57,600	18,200	
			208	...	...	391,100	18,200	
A REPORTER. . . . . fr.								

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
303,600	>	303,600	303,600	>	>	
391,100	18,200	409,300	409,300	>	>	
694,700	18,200	712,900	712,900	>	>	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.							
		REPORT. . . . . fr.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).									
<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>									
44	a.	Traitement des contrôleurs. . . . .	25	1 <sup>re</sup>	3,000	125,000	»		
			25	2 <sup>e</sup>	4,200	105,000	»		
			25	3 <sup>e</sup>	3,600	90,000	»		
			25	4 <sup>e</sup>	3,000	75,000	»		
			b.	— des sous-contrôleurs . . . . .	25	»	2,000	50,000	»
					2	1 <sup>re</sup>	9,000	18,000	»
			c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée. . . . .	6	2 <sup>e</sup>	7,000	42,000	»
					5	3 <sup>e</sup>	5,000	25,000	»
					9	4 <sup>e</sup>	3,600	32,400	»
					20	5 <sup>e</sup>	2,500	50,000	»
					36	6 <sup>e</sup>	1,800	64,800	»
			d.	— des vérificateurs. . . . .	52	7 <sup>e</sup>	1,500	78,000	»
					22	1 <sup>re</sup>	3,000	66,000	»
					26	2 <sup>e</sup>	2,500	65,000	»
					51	3 <sup>e</sup>	2,000	62,000	»
			e.	— des commis aux écritures . . . . .	36	4 <sup>e</sup>	1,500	54,000	»
					19	1 <sup>re</sup>	2,200	41,800	»
					25	2 <sup>e</sup>	1,800	45,000	»
			f.	— des commis des accises . . . . .	31	3 <sup>e</sup>	1,500	46,500	»
					37	4 <sup>e</sup>	1,200	44,400	»
					177	1 <sup>re</sup>	1,500	265,500	»
					194	2 <sup>e</sup>	1,200	252,800	»
			g.	Indemnités de résidence. . . . .	100	3 <sup>e</sup>	1,000	100,000	»
100	4 <sup>e</sup>	900			90,000	»			
»	»	»			57,600	10,000			
			1055			1,925,800	10,000		
45	»	Remises proportionnelles et indemnités (450 agents) . . . . . (Le crédit figurant au présent article n'est point limitatif.)							
A REPORTER. . . . . fr.									

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
691,700	18,200	712,900	712,900	.	.	
1,925,800	10,000	1,935,800	1,949,400	.	13,600	
1,700,000	.	1,700,000	1,670,000	30,000	.	
4,320,500	28,200	4,348,700	4,332,300	30,000	13,600	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>				
		REPORT. . . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>				
			Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires.    extraorlin.
		a.	1	»	8,000	8,000    »
		b.	1	»	5,500	5,500    »
			15	1 <sup>re</sup>	4,200	65,000    »
		c.	16	2 <sup>e</sup>	5,600	57,600    »
			16	3 <sup>e</sup>	5,000	48,000    »
		d.	43	»	2,000	86,000    »
		e.	55	»	1,800	99,000    »
		f.	455	»	1,400	657,000    »
		g.	502	»	1,100	552,200    »
			755	»	1,000	755,000
		h.	904	»	900	815,600 } 60,000
			909	»	800	727,200 }
		i.	500	»	»	167,000    »
		j.	29	1 <sup>re</sup>	1100	31,900    »
			28	2 <sup>e</sup>	1,000	28,000    »
		k.	4	»	600	2,400    »
		l.	»	»	»	8,600    »
		m.	»	»	»	142,400    7,500
			4255	..	..	4,252,400    67,500
		<i>Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.</i>				
			4	1 <sup>re</sup>	3,500	14,000    »
		a.	5	2 <sup>e</sup>	5,000	15,000    »
			5	3 <sup>e</sup>	2,500	12,500    »
			3	4 <sup>e</sup>	2,000	6,000    »
		b.	14	»	600 à 1,200	12,600    »
			51	..	..	60,100    »
		A REPORTER. . . . . fr.				

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,320,500	28,200	4,348,700	4,332,300	50,000	13,600	
4,232,400	67,500	4,299,900	4,302,900	»	5,000	
60,100	»	60,100	60,100	»	»	
8,613,000	95,700	8,708,700	8,693,500	30,000	16,600	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . . fr.		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>		
18	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique . . . . .		
		<i>Traitements temporaires.</i>		
19	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés . . . . .		
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>		
20	a.	Frais de bureau . . . . .	32,100	"
	b.	Frais de tournées . . . . .	33,200	"
			65,500	"
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>		
	a.	Indemnités pour confection des rôles des contributions directes . . . . .	35,000	"
	b.	— aux géomètres du cadastre . . . . .	48,000	"
	c.	— aux commis ambulants du service des accises . . . . .	30,000	"
	d.	— aux experts de la contribution personnelle . . . . .	57,000	"
	e.	— aux répartiteurs pour les patentes et les droits de débit des tabacs et des boissons alcooliques . . . . .	35,000	"
	f.	— aux porteurs de contraintes pour le recensement des patentables . . . . .	20,000	"
	g.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes . . . . .	1,500	"
	h.	— de déplacement aux employés des provinces . . . . .	4,500	"
21	i.	— aux receveurs, pour les copies des rôles des contributions di- rectes à délivrer aux collèges des bourgmestre et échevins, en conformité de l'article 4 de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1845, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière de la loi électorale du 5 mars 1851 . . . . .	28,000	"
	j.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux tenus dans les bureaux de conservation du cadastre . . . . .	50,000	"
	k.	Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découvertes de brasse- ries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs . . . . .	1,000	"
	l.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs . . . . .	26,000	"
	m.	Frais d'escorte de la douane . . . . .	10,000	"
			325,800	"
		A REPORTER. . . . . fr.		

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,613,000	95,700	8,708,700	8,693,300	30,000	16,600	
120,000	•	120,000	116,000	4,000	•	
•	50,000	50,000	50,000	•	•	
63,300	•	63,300	63,300	•	•	
323,800	•	323,800	320,800	3,000	•	
9,122,100	145,700	9,267,800	9,247,400	37,000	16,600	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . . fr.																					
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																								
<i>Police douanière.</i>																								
22	»	Mesures de police douanière . . . . .																						
23	»	Frais d'expertise en matière de douane. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .																						
<i>Matériel.</i>																								
			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1177 1055 1257 1077">63,000</td> <td data-bbox="1329 1055 1345 1077">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1177 1144 1257 1167">80,000</td> <td data-bbox="1329 1144 1345 1167">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1193 1211 1241 1234">7,000</td> <td data-bbox="1329 1211 1345 1234">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1193 1301 1241 1323">5,000</td> <td data-bbox="1329 1301 1345 1323">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1193 1368 1241 1391">7,000</td> <td data-bbox="1329 1368 1345 1391">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1177 1435 1257 1458">15,000</td> <td data-bbox="1329 1435 1345 1458">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1217 1525 1217 1547">400</td> <td data-bbox="1329 1525 1345 1547">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1169 1637 1257 1659">177,400</td> <td data-bbox="1329 1637 1345 1659">»</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		ordinaires.	extraordin.	63,000	»	80,000	»	7,000	»	5,000	»	7,000	»	15,000	»	400	»	177,400	»
CHARGES																								
ordinaires.	extraordin.																							
63,000	»																							
80,000	»																							
7,000	»																							
5,000	»																							
7,000	»																							
15,000	»																							
400	»																							
177,400	»																							
24	»	Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc. . . . .																						
	»	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations . . . . .																						
	»	Loyer, ameublement et entretien des bureaux de la garantie . . . . .																						
	»	Construction d'embarcations, de bureaux, d'aubettes et d'autres locaux de la douane . . . . .																						
	»	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. . . . .																						
	»	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers . . . . .																						
	»	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement . . . . .																						
	»	Acquisition et appropriation d'un hôtel pour le logement et les bureaux du directeur des contributions directes, douanes et accises à Mons. . . . .																						
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . .			fr.																					

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,122,100	145,700	9,267,800	9,247,400	37,000	16,600	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
177,400	»	177,400	177,400	»	»	
»	»	»	90,000	»	90,000	
9,306,500	145,700	9,452,200	9,521,800	37,000	106,600	
DIMINUTION. . . fr.				69,600		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE IV.						
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.						
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>						
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		
				ordinaires.	extraordin.	
a.	Directeurs . . . . .	9	8,000	72,000	»	
b.	Inspecteurs . . . . .	6 1 <sup>re</sup> cl.	7,000	42,000	»	
		6 2 <sup>e</sup> cl.	6,500	39,000	»	
c.	Vérificateurs . . . . .	12 1 <sup>re</sup> cl.	5,000	60,000	»	
		12 2 <sup>e</sup> cl.	4,500	54,000	»	
		12 3 <sup>e</sup> cl.	4,000	48,000	»	
d.	Premiers commis de direction . . . . .	9	3,500 à 4,500	56,000	»	
e.	Seconds — — — — —	19	1,500 à 2,500	57,000	»	
f.	Seconds commis adjoints . . . . .	2	1,200 à 1,400	2,800	»	
25	g.	Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	2,000 à 2,400	8,800	»
	h.	Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics . . . . .	4	»	2,100	»
	i.	Conservateur de l'atelier général du timbre . . . . .	1	5,000	5,000	»
	j.	Gardes-magasins contrôleurs du timbre . . . . .	2	2,100 à 3,200	5,200	2,500
	k.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles . . . . .	31	1,000 à 2,000	45,400	»
	l.	Indemnités pour maladies et travaux extraordinaires . . . . .	»	»	5,000	»
			129	. . . . .	456,300	2,500

A REPORTER. . . . . fr.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
456,500	2,500	458,800	456,000	2,800	»	
456,300	2,500	458,800	456,000	2,800	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinales.      extraordin.		
				REPORT. . . . . fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. -- Traitements.</i>				
		<i>Canal de Pommerœul.</i>				
	a.	Receveur principal . . . . .	1	5,000	5,000	»
	b.	Éclusiers-receveurs . . . . .	2	800 et 1,100	1,900	»
	c.	Pontonier au service du contrôle . . . . .	1	150	150	»
		<i>Canal de Charleroy.</i>				
	d.	Receveurs . . . . .	6	350 à 6,000	19,850	»
	e.	Éclusiers au service du contrôle . . . . .	10	200 à 250	2,400	»
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>				
	f.	Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	3	250 à 550	1,150	»
	g.	Garde-canal messenger . . . . .	1	175	175	»
		<i>Sambre canalisée.</i>				
	h.	Receveurs . . . . .	2	5,000	10,000	»
	i.	Éclusiers-receveurs . . . . .	11	400 à 600	6,500	»
	j.	Messagers gardes-canal . . . . .	2	1,000 et 1,150	2,150	»
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>				
26	k.	Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	4	550 à 800	2,700	»
	l.	Pontonier au service du contrôle . . . . .	1	150	150	»
		<i>Meuse.</i>				
	m.	Percepteurs . . . . .	5	300 à 1,250	5,300	»
		<i>Dendre.</i>				
	n.	Éclusiers-receveurs . . . . .	8	150 à 350	1,500	»
	o.	Éclusier et pontonnier au service du contrôle. . . . .	2	150	500	»
		<i>Escaut.</i>				
	p.	Percepteurs . . . . .	1	1,000	1,000	»
	q.	Éclusiers-receveurs . . . . .	6	350 à 450	2,500	»
		<i>Demer.</i>				
	r.	Éclusier-receveur. . . . .	1	350	350	»
	s.	Pontonier au service du contrôle . . . . .	1	150	150	»
		<i>Lys.</i>				
	t.	Éclusiers-receveurs . . . . .	6	500 à 550	2,300	»
	u.	Pontonniers au service du contrôle . . . . .	2	150 et 200	350	»
		A REPORTER. . . . .	76		65,875	»

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
456,500	2,500	458,800	456,000	2,800	.	
456,500	2,500	458,800	456,000	2,800	.	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . . fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
		REPORT. . . . .				
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>				
	v.	Percepteurs . . . . .	2	700 et 800	1,500	»
	w.	Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	16	200 à 350	5,700	»
	x.	Éclusier au service du contrôle . . . . .	1	150	150	»
		<i>Canal de Terneuzen.</i>				
	y.	Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	6	150 à 350	1,250	»
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>				
	z.	Percepteurs . . . . .	2	700	1,400	»
	aa.	Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	10	250 à 350	4,200	»
	bb.	Éclusier au service du contrôle . . . . .	1	150	150	»
	cc.	Garde-canal messager . . . . .	1	175	175	»
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>				
	dd.	Éclusiers-receveurs . . . . .	3	350 à 450	1,150	»
	ee.	Pontonnier au service du contrôle . . . . .	1	150	150	»
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>				
	ff.	Éclusiers-receveurs . . . . .	4	350 à 700	1,850	»
	gg.	Gardes-canal messagers . . . . .	2	175	350	»
		<i>Yser et canal de Plasschendaele.</i>				
	hh.	Percepteur . . . . .	1	500	500	»
	ii.	Éclusiers-receveurs . . . . .	2	200 et 650	850	»
		<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>				
	jj.	Éclusiers-receveurs . . . . .	2	150 et 400	550	»
	kk.	Contrôleurs des différentes voies navigables . . . . .	6	3,000 à 4,500	23,000	»
	ll.	Sous-contrôleurs . . . . .	2	1,800	3,600	»
		A REPORTER. . . . .				
			138		110,400	»

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
456,500	2,500	458,800	456,000	2,800	»	
456,500	2,500	458,800	456,000	2,800	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . . fr.			
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. (suite).			
			<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>			
			REPORT. . . . .			
			<i>Bateaux à vapeur.</i>			
mm.		Délégués à la recette. . . . .	3	1,400 à 1,550	4,200	»
			<i>Extraction du minerai de fer.</i>			
nn.		Indemnités à quatre agents, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage. . . . .	4	»	3,500	»
			<i>Palais de Liège.</i>			
26 (suite)	oo.	Concierge . . . . .	1	800	800	»
			<i>Maison unseatique à Anvers.</i>			
	pp.	Concierge surveillant . . . . .	1	1,500	1,500	»
			<i>Palais de Bruxelles et de Tervueren.</i>			
	qq.	Personnel . . . . .	6	700 à 2,400	»	7,000
	rr.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc. . . . .	»	»	1,500	»
			135	. . . . .	110,400	»
			<i>Forêts. — Traitements.</i>			
	a.	Inspecteurs. . . . .	6	5,000 à 5,500	31,500	»
	b.	Sous-inspecteurs . . . . .	4	3,500	14,000	»
27	c.	Gardes généraux . . . . .	22	2,400	52,800	»
	d.	Brigadiers et gardes. . . . .	500	50 à 1,350	226,000	»
	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de maladies, intérim, etc. . . . .	»	»	4,000	»
			532	. . . . .	528,500	»
28	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.) . . . . .				
29	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.) . . . . .				
			A REPORTER. . . . . fr.			

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
456,300	2,500	458,800	456,000	2,800	»	
121,900	7,000	128,900	128,520	580	»	
328,500	»	328,300	328,300	»	»	
1,070,000	»	1,070,000	1,028,000	42,000	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
2,026,500	9,500	2,036,000	1,990,820	45,180	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		REPORT. . . . fr.
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
<i>Matériel.</i>				
30	a.	Confection de timbres, registres, impressions et reliures . . . . .	12,500	»
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc. . . . .	3,000	»
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.	29,000	»
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs . . . . .	11,500	»
				56,000
<i>Dépenses du domaine.</i>				
31	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc. . . . .	16,000	»
	b.	— des palais de Bruxelles et de Tervuren, et de leurs dépendances.	»	10,000
	c.	Charges et contributions sur les domaines. . . . .	22,500	»
	d.	Arpentage de coupes de bois . . . . .	3,000	»
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration. . . . .	43,000	»
	f.	Remboursements de prix d'engagées et rémérés de biens . . . . .	2,000	»
	g.	Remboursements, transport et prix de vente dont on n'a pu faire suivre l'objet . . . . .	3,000	»
	h.	Frais de vente et autres actes. . . . .	300	»
	i.	Frais de perception de barrières tenues en régie . . . . .	3,000	»
			93,000	10,000
32	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État . . . . .		
33	»	Intérêts moratoires en matières diverses. ( <i>Ce crédit n'est point limitatif</i> ) . . . . .		
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.				

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,026,500	9,500	2,036,000	1,990,820	45,180	.	
56,000	»	56,000	56,000	»	»	
95,000	10,000	105,000	105,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,229,000	19,500	2,248,500	2,203,320	45,180	»	
AUGMENTATION . . . . fr.				45,180		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		<b>ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.</b>
»	»	Administration centrale. — Personnel; frais de route et de séjour . . . . .
»	»	— — Matériel . . . . .
»	»	Remises proportionnelles et indemnités aux fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle. (Crédit non limitatif) . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE V.</b>
		<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>
34	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances. . . . .
35	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position mal- heureuse. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE VI.</b>
		<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>
36	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	»	»	4,800	»	4,800	
»	»	»	1,500	»	1,500	
»	»	»	3,500	»	5,500	
»	»	»	9,800	»	9,800	
DIMINUTION. . . . fr.				9,800		
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	376	Administration centrale . . . . .
II.	378	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces. . . . .
III.	380	— des contributions directes, douanes et accises . . . . .
IV.	390	— de l'enregistrement et des domaines. . . . .
V.	400	— de la caisse générale de retraite . . . . .
V.	<i>ib.</i>	Pensions et secours . . . . .
VI.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues . . . . .
		TOTAL. . . . . fr.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
898,200 »	11,000 »	909,200 »	1,972,200 »	»	1,063,000 »	
170,000 »	»	170,000 »	170,000 »	»	»	
9,306,500 »	143,700 »	9,452,200 »	9,521,800 »	»	69,600 »	
2,229,000 »	19,300 »	2,248,500 »	2,203,320 »	45,180 »	»	
»	»	»	9,800 »	»	9,800 »	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
12,641,700 »	176,200 »	12,817,900 »	13,915,120 »	45,180 »	1,142,400 »	
DIFFÉRENCE EN MOINS . . . . . fr.				1,097,220 »		

(404)

**ANNEXE**

**AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES**

**POUR L'EXERCICE 1866.**



**LISTE**

**DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,**

**DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1864,**

**ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,**

*publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.*



## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

## 1° Pensions de retraite accordées

NUMÉROS		DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
N° ORDRE	du registre des pensions			lors de leur entrée dans les fonctions pub- liques	lors de leur admission à la retraite		ROBEE	AGE	
				Ans	Ans				
1	2611	5 février 1864	Préposé des douanes	37	68	Marié	4	17 15 11 8	Age avancé
2	2612	Id	Sous brigadier des douanes	19	63	Id.	"	"	Id
3	2615	30 mars 1864	Brigadier-forestier	20	58	Id	1	16	Infirmités
4	2614	Id	Garde forestier	19	55	Id	"	"	Id
5	2615	5 février 1864	Vérificateur des douanes	16	70	Id	"	"	Age avancé
6	2616	Id	Brigadier des douanes	20	61	Veuf	4	17 16 13 12	Infirmités
7	2617	30 mars 1864	Sous-brigadier des douanes	19	64	Marié	2	15 8	Id.
8	2618	Id.	Id	20	62	Veuf	"	"	Id.
9	2619	5 février 1864	Préposé des douanes	19	61	Marié	2	11 6	Id
10	2620	Id	Id	24	54	Célibataire	"	"	Id
11	2621	Id	Id.	21	45	Id.	"	"	Id
12	2622	Id	Id	20	62	Marié	3	16 10 1	Id
13	2625	Id	Id	55	65	Id	"	"	Id
14	2624	30 mars 1864	Id	18	65	Id	"	"	Age avancé
15	2625	5 février 1864	Receveur des contributions	25	68	Veuf	"	"	Id
16	2626	Id	Id	53	66	Marié	1	1	Id
17	2627	30 mars 1864	Id	18	63	Veuf	"	"	Id.
18	2628	5 février 1864	Brigadier des douanes	19	57	Marié	"	"	Infirmités
19	2629	Id	Sous-brigadier des douanes	28	61	Id	"	"	Id.
20	2650	Id	Préposé des douanes	19	53	Id	4	17 15 13 9	Id.
21	2631	Id	Id	19	63	Id	"	"	Id
22	2632	30 mars 1864	Id	19	48	Id	4	10 9 7 5	Id.
23	2633	5 février 1864	Inspecteur du cadastre	19	61	Veuf	"	"	Id
24	2634	15 juillet 1864	Garde forestier	51	77	Id.	"	"	Id.
25	2635	30 mars 1864	Brigadier des douanes	19	60	Marié	1	12	Id
26	2636	5 février 1864	Id	19	59	Id	2	17 14	Id

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

pendant l'année 1864.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES des lois (1) exceptionnel- lement appliqués	Observations.  (1) Notamment les art. 5, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000				
	ANNÉES DE SERVICES								MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES des lois (1) exceptionnel- lement appliqués	Observations.
	ACTIFS.	SEULentaires	MILITAIRES.	TOTAL.								
	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours								
915	51 9 "	"	"	51 9 "	528	1 <sup>er</sup> Janv. 1804	"					
1,015	55 6 "	"	5 "	58 6 "	676	Id.	13 <i>Maximum.</i>					
660	56 10 "	"	"	56 10 "	440	Id.	15 <i>Id.</i>					
560	29 10 "	"	9 11 "	59 9 "	575	Id.	15 <i>Id.</i>					
2,615	24 6 6	16 9 "	1 2 24	45 6 "	1,742	Id.	15 <i>Id.</i>					
1,220	57 7 "	"	1 10 "	42 5 "	815	Id.	15 <i>Id.</i>					
1,015	54 1 "	"	4 5 "	58 6 "	676	Id.	15 <i>Id.</i>					
1,015	54 6 25	"	4 10 7	59 5 "	676	Id.	15 <i>Id.</i>					
915	51 2 "	"	4 6 "	55 8 "	581	Id.	"					
915	29 5 "	"	"	29 5 "	489	Id.	"					
885	25 10 "	"	"	25 10 "	585	Id.	"					
915	26 9 "	"	10 10 "	57 7 "	597	Id.	"					
915	51 4 "	"	"	51 4 "	521	Id.	"					
915	28 6 "	"	10 5 "	38 9 "	610	Id.	15 <i>Id.</i>					
5,154	25 2 29	21 5 1	"	44 8 "	2,102	Id.	15 <i>Id.</i>					
2,724	"	52 11 "	"	52 11 "	1,570	Id.	"					
2,411	"	46 9 "	"	46 9 "	1,607	Id.	15 <i>Id.</i>					
1,220	28 6 "	"	7 10 "	56 4 "	779	Id.	"					
1,015	50 1 "	10 "	5 1 "	45 2 "	676	Id.	15 <i>Id.</i> Blessé en 1850					
915	25 11 "	"	8 7 "	54 6 "	551	Id.	"					
915	51 11 5	"	4 8 25	56 8 "	597	Id.	"					
815	20 4 "	"	7 9 "	28 1 "	598	Id.	"					
4,500	"	50 9 "	4 10 "	41 7 "	2,750	Id.	"					
64	25 6 "	"	"	25 6 "	52	Id.	14 <i>Minimum</i>					
1,220	35 9 "	"	4 10 "	40 7 "	815	Id.	15 <i>Maximum</i>					
1,220	35 2 26	"	6 1 4	50 4 "	815	Id.	15 <i>Id.</i>					

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE	de registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre.	AGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
27	2657	5 fév. 1864	Sous-brigadier des douanes . . .	19	61	Marié . . .	2	16 4	Infirmités . . .
28	2658	50 mars 1864	Id. . . . .	28	61	Id. . . . .	1	16	Id. . . . .
29	2659	5 fév. 1864	Préposé des douanes . . . . .	19	55	Célibataire . . .	•	•	Id. . . . .
50	2640	50 mars 1864	Id. . . . .	21	57	Marié . . . . .	4	12 11 7 1	Id. . . . .
51	2641	Id. . . . .	Id. . . . .	25	57	Célibataire . . .	•	•	Id. . . . .
52	2642	5 fév. 1864	Id. . . . .	24	42	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
53	2645	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	21	58	Marié . . . . .	4	9 7 5 1	Id. . . . .
54	2644	50 mars 1864	Id. . . . .	19	60	Id. . . . .	2	16 15	Id. . . . .
55	2645	5 fév. 1864	Sous-brigadier des douanes . . .	22	62	Id. . . . .	2	16 12	Id. . . . .
56	2646	Id. . . . .	Id. . . . .	19	60	Id. . . . .	3	11 7 4	Id. . . . .
57	2647	50 mars 1864	Id. . . . .	24	56	Id. . . . .	5	17 14 12 10 6	Id. . . . .
58	2648	5 fév. 1864	Receveur des contributions . . .	20	65	Célibataire . . .	•	•	Age avancé . . .
59	2649	Id. . . . .	Sous-brigadier des douanes . . .	50	58	Id. . . . .	•	•	Infirmités . . .
40	2650	Id. . . . .	Id. . . . .	20	60	Marié . . . . .	•	•	Id. . . . .
41	2651	Id. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	54	65	Id. . . . .	•	•	Age avancé . . .
42	2652	12 mai 1864	Receveur des contributions . . .	26	58	Veuf . . . . .	•	•	Infirmités . . .
45	2655	Id. . . . .	Sous-brigadier des douanes . . .	29	58	Marié . . . . .	2	11 9	Id. . . . .
44	2654	50 mars 1864	Préposé des douanes . . . . .	19	55	Célibataire . . .	•	•	Id. . . . .
45	2655	Id. . . . .	Id. . . . .	54	61	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
46	2656	12 mai 1864	Id. . . . .	20	65	Marié . . . . .	•	•	Id. . . . .
47	2657	50 mars 1864	Id. . . . .	25	55	Célibataire . . .	•	•	Id. . . . .
48	2658	Id. . . . .	Id. . . . .	19	65	Marié . . . . .	1	15	Age avancé . . .
49	2659	12 mai 1864	Releveur des coupons . . . . .	19	52	Id. . . . .	•	•	Infirmités . . .
50	2660	50 mars 1864	Contrôleur des contributions . . .	25	66	Veuf . . . . .	2	17 15	Age avancé . . .
51	2661	15 juill. 1864	Receveur des douanes . . . . .	18	65	Célibataire . . .	•	•	Id. . . . .
52	2662	12 mai 1864	Sous-brigadier des douanes . . .	19	50	Marié . . . . .	1	15	Infirmités . . .
53	2665	50 mars 1864	Préposé des douanes . . . . .	20	61	Id. . . . .	2	14 11	Id. . . . .

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES des lois (1) exceptionnel- lement appliqués.	Observations.  <small>(1) Notamment les art. 5, 9, § 1<sup>er</sup>, 2, § 2, 11, 13, § 1<sup>er</sup>, 15, § 2, 14, 15, 17, 19, 50 et 59 de la loi du 21 juillet 1819.</small>						
	ACTIFS.		SÉDENTAIRES.						MILITAIRES.		TOTAL.			
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
1,015	55	5	»	»	4	10	»	58	1	»	676	1 <sup>er</sup> janv. 1864.	15	Maximum.
1,015	51	4	»	»	»	5	»	51	9	»	584	Id.	»	
815	20	10	»	»	9	10	»	50	8	»	452	Id.	»	
865	25	5	»	»	9	11	»	55	2	»	479	Id.	»	
915	51	8	»	»	»	»	»	51	8	»	526	Id.	»	
815	17	11	»	»	»	»	»	17	11	»	265	Id.	»	
1,920	56	10	»	»	»	»	»	56	10	»	815	Id.	15	Maximum.
1,920	55	5	»	»	4	9	»	40	»	»	815	Id.	15	Id.
1,015	59	1	»	»	»	»	»	59	1	»	676	Id.	15	Id.
1,015	51	4	»	»	4	10	»	56	2	»	655	Id.	»	
1,075	25	4	»	»	6	5	»	51	7	»	708	Id.	5 et 9	Accident.
5,929	11	2	»	54	4	»	»	45	6	»	2,619	Id.	15	Maximum.
1,015	27	8	»	»	»	»	»	27	8	»	510	Id.	»	
1,015	29	5	»	»	4	»	»	55	5	»	602	Id.	»	
845	50	5	»	»	»	»	»	50	5	»	467	Id.	»	
2,052	»	»	»	52	2	»	»	52	2	»	1,005	1 <sup>er</sup> févr. 1861.	»	
1,075	28	9	»	»	»	»	»	28	9	»	661	Id.	5 et 9	Accident.
916	25	»	»	»	10	»	»	55	»	»	557	Id.	»	
916	27	5	»	»	»	»	»	27	5	»	455	Id.	»	
916	51	8	»	»	4	10	»	56	6	»	595	Id.	»	
887	24	»	»	»	5	10	»	29	10	»	466	Id.	»	
916	28	5	10	»	9	5	20	57	7	»	602	Id.	»	
951	»	»	»	6	5	»	17	1	»	»	541	Id.	»	
5,450	14	9	»	25	11	»	»	40	8	»	2,286	1 <sup>er</sup> mars 1864.	15	Maximum.
5,561	»	4	»	46	7	»	»	46	11	»	2,574	Id.	15	Id.
1,001	24	6	25	»	7	5	7	51	10	»	559	Id.	»	
918	51	4	»	»	»	»	»	51	4	»	522	Id.	»	

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES ?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SORDRE.	AGE.	
54	2664	30 mars 1864	Préposé des douanes	20	64	Marié	4	16 12 8 2	Infirmités
55	2665	12 mai 1864	Receveur des contributions	25	62	Id.	"	"	Id.
56	2666	30 mars 1864	Brigadier des douanes	19	60	Id.	"	"	Id.
57	2667	30 mars 1864	Brigadier des douanes	19	60	Marié	"	"	Infirmités
58	2668	Id.	Sous-brigadier des douanes	29	59	Id.	2	17 16	Id.
59	2669	Id.	Préposé des douanes	19	55	Célibataire	"	"	Id.
60	2670	Id.	Id.	25	66	Marié	5	17 15 11	Age avancé
61	2671	Id.	Garde-forestier	56	69	Id.	"	"	Id.
62	2672	12 mai 1864	Id.	21	71	Veuf	"	"	Infirmités
65	2673	Id.	Receveur des contributions	28	65	Id.	"	"	Age avancé
64	2674	Id.	Id.	21	65	Marié	"	"	Id.
65	2675	Id.	Préposé des douanes	20	58	Id.	1	17	Infirmités
66	2676	Id.	Id.	50	65	Id.	4	17 15 15 6	Id.
67	2677	15 juillet 1864	Id.	21	57	Id.	1	5	Id.
68	2678	12 mai 1864	Sous-brigadier des douanes	51	64	Id.	4	17 16 9 7	Id.
69	2679	Id.	Préposé des douanes	19	58	Célibataire	"	"	Id.
70	2680	15 juillet 1864	Commis des accises	41	72	Marié	"	"	Age avancé
71	2681	Id.	Receveur des contributions	24	65	Id.	"	"	Id.
72	2582	12 mai 1864	Préposé des douanes	19	49	Id.	"	"	Infirmités
73	2685	Id.	Id.	24	42	Id.	6	17 14 12 9 7 5	Id.
74	2684	15 juillet 1864	Commis des accises	19	68	Veuf	"	"	Age avancé
75	2685	29 sept. 1864	Garde-forestier	26	57	Marié	5	16 15 9	Infirmités
76	2686	15 juillet 1864	Commis des accises	19	65	Id.	1	14	Age avancé
77	2687	Id.	Sous-brigadier des douanes	21	58	Id.	5	15 12 8	Infirmités
78	2688	Id.	Préposé des douanes	20	66	Id.	"	"	Age avancé

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES des lois (1) exceptionnel- lement appliqués.	Observations.  (1) Notamment les art. 5, 9, § 1 <sup>er</sup> , 9, § 2, 11, 15, § 1 <sup>er</sup> , 15, § 2, 14, 42, 47, 49, 50 et 59 de la loi du 21 juillet 1849.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					
018	25 10 "	"	8 6 "	57 4 "	601	1 <sup>er</sup> mars 1864.	"	
1,759	21 11 "	15 8 "	"	57 7 "	1,124	Id.	"	
1,226	55 4 "	"	5 "	40 4 "	817	Id.	15	Maximum.
1,226	54 1 "	"	6 2 "	40 5 "	817	Id.	15	Id.
1,018	50 8 "	"	"	50 8 "	567	Id.	"	
911	24 6 "	"	9 11 "	54 5 "	514	Id.	"	
918	27 1 "	"	5 1 "	52 2 "	525	Id.	"	
556	52 11 "	"	"	52 11 "	215	Id.	"	
611	25 6 "	"	0 5 "	25 11 "	287	Id.	"	
2,005	18 6 "	18 8 "	"	57 2 "	1,625	Id.	"	
2,761	" 11 "	40 2 "	"	41 1 "	1,752	Id.	"	
918	28 1 "	"	8 7 "	56 8 "	589	Id.	"	
918	28 1 16	"	4 5 14	52 7 "	552	Id.	"	
900	15 7 "	"	"	15 7 "	571	Id.	5 et 9	Accident.
1,018	52 " "	"	0 10 "	52 10 "	605	Id.	"	
875	22 2 25	"	15 9 5	56 " "	559	1 <sup>er</sup> avril 1864.	"	
1,555	51 5 "	"	"	51 5 "	761	1 <sup>er</sup> mai 1864.	"	
3,590	"	40 11 "	"	40 11 "	2,259	Id.	"	
845	21 5 29	"	7 9 1	29 5 "	450	Id.	"	
806	11 4 "	6 5 "	"	17 7 "	245	Id.	"	
1,555	55 6 14	"	5 " 16	40 7 "	888	Id.	15	Maximum.
491	50 8 "	"	"	50 8 "	182	Id.	50	Révoqué.
1,555	57 4 "	"	4 7 "	41 11 "	888	Id.	15	Maximum.
1,021	28 6 "	"	7 4 "	55 10 "	644	Id.	"	
921	57 1 "	"	4 9 "	41 10 "	614	Id.	15	Maximum.

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI COMPLENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NUMÉR.	ÂGE.	
79	2689	29 sept. 1864	Préposé des douanes . . . . .	21	54	Célibataire . . . . .	»	»	Infirmités . . . . .
80	2690	15 juillet 1864	Id. . . . .	20	48	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
81	2691	Id. . . . .	Id. . . . .	51	62	Marié . . . . .	»	»	Id. . . . .
82	2692	Id. . . . .	Garde-forestier . . . . .	29	62	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
85	2695	Id. . . . .	Receveur des contributions . . . . .	42	66	Id. . . . .	2	17 15	Id. . . . .
84	2694	15 juillet 1864	Id. . . . .	54	66	Id. . . . .	»	»	Age avancé . . . . .
85	2695	20 nov. 1864	Id. . . . .	21	65	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
86	2696	15 juillet 1864	Brigadier des douanes . . . . .	19	65	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
87	2697	Id. . . . .	Id. . . . .	19	55	Id. . . . .	4	16 15 10 6	Infirmités . . . . .
88	2698	Id. . . . .	Sous-brigadier des douanes . . . . .	21	55	Célibataire . . . . .	»	»	Id. . . . .
89	2699	Id. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	22	54	Marié . . . . .	»	»	Id. . . . .
90	2700	29 sept. 1864	Id. . . . .	25	52	Id. . . . .	5	16 14 11	Id. . . . .
91	2701	15 juillet 1864	Id. . . . .	19	60	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
92	2702	Id. . . . .	Sous-brigadier des douanes . . . . .	19	65	Id. . . . .	»	»	Age avancé . . . . .
95	2705	Id. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	25	45	Célibataire . . . . .	»	»	Infirmités . . . . .
94	2704	Id. . . . .	Garde-forestier . . . . .	18	65	Marié . . . . .	»	»	Age avancé . . . . .
95	2705	Id. . . . .	Receveur des contributions . . . . .	18	62	Célibataire . . . . .	»	»	Infirmités . . . . .
96	2706	Id. . . . .	Contrôleur des douanes . . . . .	20	64	Marié . . . . .	»	»	Id. . . . .
97	2707	29 sept. 1864	Brigadier des douanes . . . . .	19	58	Id. . . . .	4	17 16 15 11	Id. . . . .
98	2708	15 juillet 1864	Id. . . . .	25	61	Id. . . . .	4	17 15 14 10	Id. . . . .
99	2709	Id. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	21	62	Célibataire . . . . .	»	»	Id. . . . .
100	2710	29 sept. 1864	Id. . . . .	24	55	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
101	2711	Id. . . . .	Id. . . . .	19	62	Marié . . . . .	5	15 12 9	Id. . . . .
102	2712	Id. . . . .	Receveur de l'enregistrement . . . . .	52	65	Célibataire . . . . .	»	»	Age avancé . . . . .
105	2715	Id. . . . .	Garde-forestier . . . . .	28	67	Veuf . . . . .	»	»	Id. . . . .
104	2714	Id. . . . .	Id. . . . .	28	69	Marié . . . . .	»	»	Id. . . . .
105	2715	Id. . . . .	Receveur des contributions . . . . .	25	62	Id. . . . .	1	14	Infirmités . . . . .
106	2716	Id. . . . .	Directeur des contributions . . . . .	20	65	Célibataire . . . . .	»	»	Age avancé . . . . .
107	2717	Id. . . . .	Vérificateur des douanes . . . . .	19	68	Marié . . . . .	»	»	Id. . . . .

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES des lois (*) exceptionnel- lement appliqués.	Observations.  (*) Notamment l'art. 5, 9, § 1 <sup>er</sup> , 2, § 2, 11, 13, § 1 <sup>er</sup> , 15, § 3, 14, 22, 27, 49, 50 et 51 de la loi du 21 juillet 1849.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					
900	12 9 "	"	"	12 9 "	552	1 <sup>er</sup> mai 1864.	5 et 9	Accident.
821	17 8 "	"	10 4 "	28 " "	594	Id.	"	
921	51 1 "	"	"	51 1 "	520	Id.	"	
616	52 11 "	"	"	52 11 "	568	Id.	"	
2,024	"	25 8 "	"	25 8 "	756	Id.	"	
1,428	25 10 "	6 2 "	"	52 " "	806	1 <sup>er</sup> juin 1864.	"	
2,578	"	44 6 "	"	44 6 "	1,719	Id.	15	Maximum.
1,256	50 9 "	"	0 9 "	40 6 "	824	Id.	13	Id.
1,256	52 2 "	"	13 2 "	47 4 "	824	Id.	15 et la loi du 27 mai 1856.	Id. Décoré de la croix de fer et officier de volontaires en 1830 et 1851.
1,025	28 4 "	"	"	28 4 "	527	Id.	"	
925	27 11 "	"	5 4 "	51 5 "	515	Id.	"	
925	28 10 "	"	"	28 10 "	485	Id.	"	
925	52 5 "	"	4 5 "	56 8 "	605	Id.	"	
1,025	52 5 "	"	6 5 "	58 10 "	682	Id.	15 et la loi du 27 mai 1856.	Maximum. officier de volontaires en 1830 et 1851.
908	20 8 "	"	"	20 8 "	541	Id.	"	
450	47 5 "	"	"	47 5 "	500	Id.	15	Maximum.
1,698	17 4 "	20 9 "	2 7 "	40 8 "	1,152	Id.	"	
5,051	45 11 "	"	"	45 11 "	2,020	Id.	15	Id.
1,256	52 " "	"	4 9 "	56 9 "	809	Id.	"	
1,256	57 11 "	"	"	57 11 "	824	Id.	15	Id.
1,000	26 " "	"	15 1 "	59 1 "	666	Id.	15	Id.
925	51 6 "	"	"	51 6 "	528	Id.	"	
925	29 2 "	"	4 11 "	54 1 "	559	Id.	"	
5,539	"	55 " "	"	55 " "	1,806	1 <sup>er</sup> juill. 1864.	"	
226	58 5 "	"	4 10 "	45 5 "	150	Id.	15	Id.
445	40 7 "	"	1 " "	41 7 "	295	Id.	15 et 59	Id.
2,149	"	59 1 "	"	59 1 "	1,292	Id.	"	
8,000	18 " "	26 11 "	"	44 11 "	5,000	Id.	15	Id.
2,265	52 " "	15 5 "	5 11 "	49 2 "	1,510	1 <sup>er</sup> août 1864.	15	Id.

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES ?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 15 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	
			lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		total.	act.		
108	2718	20 nov. 1864	Brigadier des douanes.	25	62	Marié	2	14 11	Infirmités
109	2719	Id.	Sous-brigadier des douanes.	19	57	Id.	2	14 9	Id.
110	2720	Id.	Id.	18	57	Id.	2	8 5	Id.
111	2721	Id.	Id.	51	52	Id.	"	"	Id.
112	2722	20 nov. 1864.	Préposé des douanes.	19	60	Id.	"	"	Id.
115	2723	Id.	Garde-forestier.	50	69	Id.	"	"	Id.
114	2724	Id.	Géomètre du cadastre.	29	65	Célibataire.	"	"	Age avancé.
115	2725	Id.	Receveur des contributions.	24	66	Marié.	"	"	Id.
116	2726	Id.	Id.	21	65	Id.	"	"	Id.
117	2727	Id.	Brigadier des douanes.	28	60	Veuf.	2	14 12	Infirmités
118	2728	29 sept. 1864.	Matelot des douanes.	24	48	Id.	"	"	Id.
119	2729	Id.	Brigadier des douanes.	27	55	Marié.	2	17 15	Id.
120	2730	Id.	Préposé des douanes.	21	49	Célibataire.	"	"	Id.
121	2731	Id.	Brigadier des douanes.	29	61	Marié.	1	15	Id.
122	2732	20 nov. 1864.	Garde-forestier.	21	61	Id.	"	"	Id.
125	2733	Id.	Brigadier des douanes.	22	55	Id.	"	"	Id.
124	2734	28 janv. 1865.	Préposé des douanes.	26	59	Id.	"	"	Id.
125	2735	20 nov. 1864.	Id.	20	61	Célibataire.	"	"	Id.
126	2736	Id.	Receveur des contributions.	30	65	Id.	"	"	Id.
127	2737	Id.	Directeur général de l'enregistrement.	22	72	Marié.	"	"	Age avancé.
128	2738	Id.	Contrôleur des douanes.	21	65	Id.	"	"	Id.
129	2739	Id.	Préposé des douanes.	25	51	Célibataire.	"	"	Infirmités.
130	2740	28 janv. 1865.	Receveur des contributions.	22	65	Id.	"	"	Id.
131	2741	Id.	Conservateur des hypothèques.	20	69	Marié.	5	15 15 9	Age avancé.
132	2742	Id.	Receveur de l'enregistrement.	24	66	Id.	"	"	Id.
133	2743	Id.	Brigadier des douanes.	20	68	Id.	2	17 16	Id.
134	2744	Id.	Id.	35	68	Id.	"	"	Id.
135	2746	Id.	Id.	34	69	Id.	"	"	Id.
136	2747	Id.	Id.	20	60	Id.	"	"	Infirmités.
137	2748	Id.	Préposé des douanes.	57	64	Veuf.	"	"	Id.
138	2749	Id.	Receveur des contributions.	25	66	Id.	"	"	Age avancé.
139	2750	Id.	Brigadier des douanes.	19	65	Id.	"	"	Infirmités.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES des lois (1) exceptionnel- lement appliqués.	Observations.  (1) Notamment les art. 5, 9, § 1 <sup>er</sup> , 9, 9, 11, 13, § 1 <sup>er</sup> , 13 § 2, 14, 42, 47, 49, 50 et 59 de la loi du 21 juillet 1859
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					
1,246	38 2 "	"	"	38 2 "	830	1 <sup>er</sup> sept. 1864.	13	Maximum.
1,028	26 7 "	"	10 10 "	37 5 "	668	Id.	"	
928	29 5 "	"	7 10 "	37 5 "	608	Id.	"	
928	31 6 "	"	"	31 6 "	531	Id.	"	
928	27 9 "	"	5 "	32 9 "	530	Id.	"	
211	21 5 "	"	"	21 5 "	105	Id.	14	Minimum.
2,294	"	30 5 "	"	50 5 "	1,073	Id.	"	
3,452	"	42 2 "	"	42 2 "	2,230	Id.	"	
3,351	13 6 "	30 8 "	"	44 2 "	2,234	Id.	15	Maximum.
1,246	32 5 "	"	10 "	42 3 "	830	Id.	13	Id. Blessé en 1859.
1,028	24 5 "	"	"	24 5 "	456	Id.	"	
1,240	25 8 "	"	"	25 8 "	581	Id.	"	
841	24 7 10	"	3 4 20	28 "	420	Id.	"	
1,246	31 9 "	"	4 10 "	36 7 "	811	Id.	"	
582	32 10 "	"	5 "	37 10 "	388	1 <sup>er</sup> oct. 1864.	13	Maximum.
1,250	32 9 "	"	"	32 9 "	744	Id.	"	
1,000	31 10 "	"	"	31 10 "	662	Id.	5 et 9	Accident.
930	32 7 "	"	6 1 "	38 8 "	620	Id.	15	Maximum.
2,616	"	33 8 "	"	33 8 "	1,354	Id.	"	
8,916	"	50 6 "	"	50 6 "	5,000	Id.	13	Id.
3,675	44 3 "	"	"	44 3 "	2,450	Id.	13	Id.
931	27 8 "	"	"	27 8 "	468	1 <sup>er</sup> nov. 1864.	"	
2,630	"	40 11 "	"	40 11 "	1,668	Id.	"	
11,550	"	38 8 "	3 11 "	42 7 "	3,500	1 <sup>er</sup> déc. 1864.	13	Id.
5,845	"	42 9 "	"	42 9 "	3,500	Id.	13	Id.
1,256	29 11 21	"	7 8 9	37 8 "	833	Id.	"	
1,256	32 6 "	"	"	32 6 "	742	Id.	"	
1,418	33 3 "	"	1 "	34 3 "	879	Id.	Loi du 27 mai 1856	Officier de volontaires en 1850.
1,256	27 8 "	"	7 1 "	34 9 "	708	Id.	"	
935	27 1 "	"	"	27 1 "	450	Id.	"	
5,942	7 5 "	33 3 "	"	40 6 "	3,500	Id.	13	Maximum
1,256	38 5 "	"	4 10 "	43 3 "	857	Id.	13	Id.

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REEMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils OÙLIMATAIRES MARIÉS OU VEUFs?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION. à la retraite.
N° D'ORDRE	du registre des pensions.			lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre.	AGE.	
140	2751	28 janvier 1865.	Sous-brigadier des douanes . . .	18	62	Marié . . .	1	17	Infirmités . . .
141	2752	Id. . . .	Id. . . . .	18	65	Veuf . . . .	4	17 15 9 7	Age avancé. . .
142	2753	Id. . . .	Préposé des douanes . . . . .	35	54	Célibataire .	"	"	Infirmités . . .
145	2754	Id. . . .	Inspecteur du cadastre . . . . .	20	68	Id. . . . .	"	"	Age avancé. . .
144	2755	Id. . . .	Brigadier des douanes . . . . .	21	52	Id. . . . .	"	"	Infirmités . . .
145	2756	Id. . . .	Préposé des douanes . . . . .	19	57	Veuf . . . .	2	16 14	Id. . . . .
146	2757	Id. . . .	Id. . . . .	20	61	Marié . . . .	1	4	Id. . . . .
147	2758	Id. . . .	Commis des accises . . . . .	36	62	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
148	2759	Id. . . .	Géomètre du cadastre. . . . .	19	66	Id. . . . .	"	"	Age avancé. . .
149	2760	Id. . . .	Contrôleur du cadastre . . . . .	31	73	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
150	2761	Id. et 15 avril 1865.	Receveur des contributions . . . .	25	65	Veuf . . . .	"	"	Id. . . . .
151	2762	28 janvier 1865.	Brigadier des douanes . . . . .	10	67	Marié . . . .	"	"	Id. . . . .

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES des lois (*) exceptionnel- lement appliqués.	Observations.  (*) Notamment les art. 5, 9, § 1 <sup>er</sup> , 9, § 2, 11, 13, § 1 <sup>er</sup> , 13, § 2, 14, 42, 47, 49, 50 et 59 de la loi du 31 juillet 1849.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
1,055	50 2 25	"	11 8 5	41 11 "	688	1 <sup>er</sup> déc. 1864.	13	Maximum.
1,055	34 " "	"	5 " "	30 " "	688	Id.	15	Id.
835	18 10 "	"	"	18 10 "	285	Id.	"	
5,000	"	40 8 "	"	40 8 "	3,333	Id.	13	Id.
1,256	31 5 "	"	"	31 5 "	717	Id.	"	
053	20 4 "	"	7 7 "	36 11 "	606	Id.	"	
055	31 8 "	"	4 1 "	35 0 "	595	Id.	"	
1,356	25 11 "	"	"	25 11 "	658	Id.	"	
2,205	"	37 2 16	4 9 14	42 " "	1,482	Id.	"	
3,420	"	41 7 "	"	41 7 "	2,101	Id.	"	
2,000	"	40 " "	"	40 " "	1,296	Id.	"	
1,256	41 0 20	"	4 5 10	46 3 "	857	Id.	13	Maximum.
TOTAL. . . . .					141,495			

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

## 2° Extinctions des pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1864.

N° ORDRE	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DUREE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
1	255	1977	66	83	1 août 1846.	31 janvier 1864.	17 6	Décès.	255	Veuve.
2	651	1978	75	88	1 février 1849.	Id.	15 *	Id.	458	"
3	2,608	1979	66	74	1 mars 1856.	Id.	7 11	Id.	3,355	"
4	784	1984	61	76	1 janvier 1849.	31 octobre 1865.	14 10	Id.	572	"
5	2,718	1986	45	50	1 déc. 1856.	50 nov. 1865.	7 *	Id.	299	"
6	3,302	1988	65	70	1 juin 1859.	31 déc. 1865.	4 7	Id.	531	Veuve
7	156	1990	62	80	1 octobre 1845.	50 nov. 1865.	18 2	Id.	602	"
8	3 882	1991	65	67	1 nov. 1861.	31 octobre 1865.	2 *	Id.	2,754	Veuve
9	1,667	1992	61	74	1 nov. 1850.	30 nov. 1865.	15 1	Id.	525	Id.
10	2,565	1993	59	67	1 janvier 1856.	31 déc. 1865.	8 *	Id.	625	Id.
11	2,941	1994	65	70	1 juin 1857.	Id.	6 7	Id.	645	Id.
12	3,168	1995	66	71	1 sept. 1858.	Id.	5 4	Id.	1,568	"
13	2,672	1998	59	66	1 août 1856.	Id.	7 5	Id.	575	Veuve.
14	3,952	1999	58	41	1 janvier 1861.	Id.	3 *	Id.	658	"
15	3,754	2005	41	41	1 juin 1861.	29 février 1864.	2 0	Id.	296	"
16	2,570	2013	70	79	1 janvier 1855.	31 déc. 1865.	9 *	Id.	155	"
17	2,569	2015	61	70	Id.	31 janvier 1864.	9 1	Id.	555	Veuve.
18	5,719	2016	65	68	1 mars 1861.	Id.	2 11	Id.	506	Id.
19	3,730	2017	65	68	Id.	Id.	2 11	Id.	747	Id.
20	4,284	2018	66	68	1 août 1865.	30 nov. 1865.	* 4	Id.	5,278	Id.
21	1,550	2019	44	58	1 mars 1850.	31 janvier 1864.	15 11	Id.	217	Id.
22	1,555	2020	50	64	1 janvier 1850.	Id.	14 1	Id.	505	Id.
23	1,697	2021	54	67	1 janvier 1851.	50 nov. 1865.	12 11	Id.	588	Id.
24	2,598	2025	55	62	1 février 1855.	31 mars 1864.	9 2	Id.	455	Id.
25	56	2027	60	79	1 dec. 1844.	29 février 1864.	19 5	Id.	481	"
26	2,757	2028	54	65	1 nov. 1852.	31 janvier 1864.	11 5	Id.	444	Veuve.
27	3,551	2029	46	50	1 sept. 1859.	29 février 1864.	4 6	Id.	542	Id.
28	2. 5	2050	52	70	1 mai 1846.	31 janvier 1864.	17 9	Id.	577	"
29	2,858	2051	66	75	1 mars 1857.	31 mars 1864	7 1	Id.	1,905	"
30	2,588	2052	60	68	1 février 1856.	Id.	8 2	Id.	595	"
31	5,956	2074	69	82	1 mars 1851.	31 janvier 1864	12 11	Id.	945	Veuve.
32	551	2055	60	75	1 nov. 1848.	29 février 1864.	15 4	Id.	2,676	"
33	3555	2057	46	51	1 août 1850.	31 mars 1864.	4 8	Id.	556	"
34	2671	2059	58	65	1 août 1856.	31 déc. 1865.	7 5	Id.	515	Veuve
35	588	2040	60	75	1 janvier 1849.	29 février 1864.	15 2	Id.	1,071	"

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires.		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?	
N° ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.					à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.
			Ans.	Ans.						
36	66	2043	54	73	1 mai 1845.	31 mars 1864.	18 11	Décès.	318	.
37	2712	2046	60	67	1 déc. 1856.	29 février 1864.	7 5	Id.	2,335	Veuve.
38	732	2047	66	71	1 mars 1849.	30 avril 1864.	15 2	Id.	733	.
39	177	2050	55	73	1 février 1846.	Id.	18 5	Id.	652	Veuve.
40	1694	2051	50	63	1 janvier 1851.	Id.	13 4	Id.	379	Id.
41	1565	2052	62	76	1 janvier 1850.	31 janvier 1864.	14 1	Id.	2,610	.
42	3949	2053	53	57	1 mars 1860.	Id.	5 11	Id.	1,020	Veuve.
43	4071	2057	74	75	1 octobre 1862.	31 mars 1864.	1 6	Id.	91	Id.
44	4058	2060	63	64	Id.	31 janvier 1864.	1 4	Id.	800	Id.
45	4138	2065	74	75	1 février 1865.	31 mai 1864.	1 4	Id.	5,000	Id.
46	76	2064	46	65	1 avril 1843.	30 sept. 1862.	17 6	Id.	452	.
47	764	2065	61	76	1 mars 1849.	29 février 1864.	15 .	Id.	853	.
48	727	2068	55	68	Id.	31 mai 1864	15 3	Id.	3,194	Veuve.
49	5248	2070	40	45	Id.	30 avril 1864.	5 2	Id.	416	Id.
50	1888	2072	59	61	1 mai 1852.	31 mai 1864.	2 1	Id.	569	.
51	2525	2075	59	69	1 sept. 1854.	30 avril 1864.	9 8	Id.	616	Veuve.
52	5501	2074	59	64	1 juin 1859.	31 mai 1864.	5 .	Id.	646	Id.
53	5225	2075	72	77	1 février 1859.	Id.	5 4	Id.	259	.
54	452	2076	65	71	1 mars 1848.	Id.	16 5	Id.	1,017	.
55	2216	2077	61	71	1 mars 1854.	Id.	10 5	Id.	755	.
56	2879	2078	71	78	1 mars 1857.	Id.	7 5	Id.	701	Veuve.
57	1718	2079	56	69	1 avril 1851.	30 avril 1864.	15 1	Id.	699	.
58	2698	2080	66	74	1 août 1856.	Id.	7 9	Id.	1,568	.
59	5914	2082	49	51	1 mars 1862.	30 juin 1864.	2 4	Id.	1,279	Veuve.
60	4218	2084	70	71	1 avril 1865.	Id.	1 5	Id.	25	Id.
61	1962	2086	57	69	1 octobre 1852.	Id.	11 9	Id.	716	Id.
62	2801	2087	49	56	1 mai 1857.	Id.	7 2	Id.	466	.
63	2945	2088	72	79	1 juin 1857.	Id.	7 1	Id.	1,574	.
64	545	2089	55	72	1 mai 1847.	31 juillet 1864.	17 5	Id.	599	.
65	4290	2091	70	71	1 juillet 1865.	31 juillet 1864.	1 1	Id.	985	.
66	2910	2092	48	55	1 juin 1857.	30 avril 1864.	6 11	Id.	495	Veuve.
67	4244	2094	60	61	1 juin 1865.	Id.	. 11	Id.	485	Id.
68	2057	2096	63	76	1 mars 1855.	29 février 1864.	11 .	Id.	540.	.
69	4514	2097	51	51	1 octobre 1865.	31 déc. 1865.	0 5	Id.	450	.
70	5591	2099	61	65	1 nov. 1850.	30 avril 1864.	4 6	Id.	686	Veuve.
71	4285	2100	67	67	1 août 1865.	31 janvier 1864.	0 6	Id.	276	.
72	180	2101	50	68	1 février 1846.	30 avril 1864.	18 3	Id.	499	.

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES				DURÉE	CAUSES DE L'EXTINCTION	MONTANT	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
NOMBRE.	du registre des pensions.	du registre des extinctions.	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.	des pensions.	des pensions.	des pensions.		
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.				
75	1607	2104	48	62	1 juin 1850.	30 juin 1864.	14 1	Décès.	185	.	
74	752	2106	61	76	1 mars 1849.	31 juillet 1864.	15 5	Id.	1,471	Veuve.	
75	557	2107	55	70	1 juillet 1847.	31 id. 1864.	17 1	Id.	705	Id.	
76	5010	2109	60	67	1 nov. 1857.	31 août 1864.	6 10	Id.	5,500	Id.	
77	5175	2110	57	65	1 sept. 1858.	31 juillet 1864.	5 11	Id.	640	Id.	
78	5088	2112	40	45	1 mars 1861.	31 août 1864.	5 6	Id.	175	"	
79	5169	2115	55	62	1 sept. 1858.	31 id. 1864.	6 "	Id.	751	Veuve.	
80	4095	2116	57	59	1 sept. 1862.	31 mai 1864.	1 9	Id.	1,935	Orphelins.	
81	4120	2117	54	56	1 janvier 1865.	31 août 1864.	1 8	Id.	710	Veuve.	
82	4292	2118	65	66	1 juillet 1865.	31 id. 1864.	1 2	Id.	611	"	
83	5076	2121	69	76	1 mars 1858.	30 sept. 1864.	6 7	Id.	882	Veuve.	
84	2028	2122	55	65	1 février 1855.	30 nov. 1862.	9 10	Id.	261	"	
85	88	2125	59	79	1 février 1845.	30 sept. 1864.	19 8	Id.	2,117	"	
86	2246	2124	58	69	1 avril 1854.	31 octobre 1864.	10 7	Id.	988	"	
87	5000	2125	70	77	1 nov. 1857.	30 sept. 1864.	6 11	Id.	1,714	Veuve.	
88	5057	2150	61	68	1 déc. 1857.	31 octobre 1864.	6 11	Id.	945	Id.	
89	2471	2151	70	79	1 juillet 1855.	31 id. 1864.	9 4	Id.	1,220	"	
90	2509	2154	59	69	1 août 1854.	31 juillet 1864.	10 "	Id.	614	Veuve.	
91	5929	2155	67	69	1 avril 1862.	30 sept. 1864.	2 6	Id.	1,555	.	
92	4527	2156	65	66	1 nov. 1865.	31 août 1864.	0 10	Id.	562	Veuve.	
95	362	2157	55	72	1 août 1847.	31 id. 1864.	17 1	Id.	1,022	Id.	
94	4598	2158	61	62	1 janvier 1864.	30 nov. 1864.	0 11	Id.	2,750	"	
95	5955	2159	50	52	1 mars 1862.	29 février 1864.	2 "	Id.	510	Orphelins.	
96	4384	2140	65	65	1 janvier 1864.	29 février 1864.	0 2	Id.	597	Veuve.	
97	304	2141	55	75	1 nov. 1846.	30 sept. 1864.	17 11	Id.	1,083	"	
98	5425	2145	69	74	1 déc. 1859.	30 nov. 1864.	5 "	Id.	5,500	Veuve.	
99	1860	2144	55	67	1 mars 1852.	31 janvier 1864.	11 11	Id.	1,157	Id.	
100	2245	2145	60	71	1 avril 1854.	30 nov. 1864.	10 8	Id.	696	Id.	
101	516	2146	58	74	1 sept. 1848.	30 nov. 1864.	16 5	Id.	788	.	
Montant des extinctions constatées en 1864, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci . . . . . fr.									97,904		
Il faut y ajouter les extinctions constatées également en 1864, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élevant à . . . . .									18,575		
TOTAL des extinctions en 1864. . . . . fr.									116,279		

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866.

Au 1 <sup>er</sup> janvier 1865, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances, étaient de . . . . . fr.	1,662,078
Les pensions à accorder en 1865 (non compris le 1 <sup>er</sup> terme), sont évaluées à . . . . .	118,000
Et les extinctions, en prenant pour base l'année 1864, à . . . . .	116,279
	1,721
Il en résulte que les pensions à servir au 1 <sup>er</sup> janvier 1866 seront de . . . . .	1,663,799
On présume que les pensions nouvelles pour 1866 (non compris le crédit de 20,000 francs alloué pour le 1 <sup>er</sup> terme), atteindront . . . . .	120,000
Et les extinctions. . . . .	118,500
	1,500
De sorte que les pensions à servir en 1866, comporteront une somme de . . . . .	1,665,299
Soit en chiffres ronds . . . . .	1,665,000

(422)